

# Les mesures de solidarité territoriale se concrétisent dans les 28 zones prioritaires pour l'accès aux soins en Occitanie

**Dans le cadre du Pacte de lutte contre les déserts médicaux annoncé par le Premier ministre le 25 avril dernier, 28 zones prioritaires ont été identifiées en Occitanie pour permettre à tous d'y consulter un médecin à proximité de son domicile. Pendant la période estivale, ces dispositifs de solidarité entre soignants ont été préparés avec tous les acteurs territoriaux de ces zones, élus et médecins, qui vont peu à peu y organiser et accueillir les consultations solidaires d'autres médecins. Il n'y a pas de fatalité face aux déserts médicaux. En Occitanie, les solutions se construisent sur le terrain avec les acteurs de proximité.**

Dans la continuité du Pacte de lutte contre les déserts médicaux annoncé par le Premier ministre le 25 avril dernier, et face à l'urgence d'agir dans les territoires les plus en difficulté en matière d'accès aux soins, le ministère chargé de la santé a présenté début juillet la cartographie des zones prioritaires sur lesquelles se déploient désormais les mesures de solidarité territoriale entre médecins. En Occitanie, 28 territoires ont été identifiés de façon prioritaire selon les cinq critères objectifs définis au plan national (accès aux généralistes, présence de jeunes médecins, part des patients en affection de longue durée (ALD), éloignement des urgences, niveau de vie).

Pendant toute la période estivale, les équipes de l'ARS Occitanie, les élus et les médecins de ces territoires, se sont activement mobilisés pour rechercher toutes les solutions à déployer en vue d'organiser localement des consultations assurées par des médecins solidaires et volontaires pour venir y assurer ces renforts en faveur de l'accès aux soins des habitants de ces 28 intercommunalités. Au cas par cas, ces solutions ont permis d'identifier à la fois des lieux potentiels de consultation, les équipements nécessaires mais aussi les modes d'hébergements nécessaires à l'accueil de ces médecins en renfort solidaire.

Les modalités pratiques de ces mesures ont été précisées par les Ministres cette semaine pour soutenir ces médecins solidaires qui s'engagent aux côtés des patients :

- Les médecins volontaires consacreront jusqu'à 2 jours de consultations par mois dans ces zones prioritaires.
- Les patients pourront obtenir un rendez-vous rapide, avec un outil national dédié.
- Les consultations seront facturées sans dépassement d'honoraires.
- Des solutions de remplacement permettront à ces médecins d'assurer la continuité des soins dans leurs cabinets. Ils disposeront d'outils pratiques et du support des assistants médicaux déjà présents dans les lieux de soins où ils interviendront en renfort.
- Leur investissement sera reconnu à travers une indemnisation forfaitaire de 200 € par jour, en plus du paiement des consultations réalisées. Ce forfait pourra être versé dès les premières journées de solidarités réalisées en septembre.

.../...

## Une solidarité territoriale entre médecins qui se concrétise

Sur le terrain, ces dispositifs de solidarité territoriale vont désormais se mettre en place progressivement. Les modalités pratiques liées à ces conditions d'exercice solidaire étant désormais précisées, chaque médecin volontaire est invité dès maintenant à confirmer son engagement sur la plateforme qui recense leur volontariat en Occitanie : [Solidarité entre médecins en Occitanie : je veux participer](#)

Inspirée d'initiatives de terrains, cette solidarité territoriale se construit sur une mobilisation collective de l'Etat et des acteurs locaux, pour que les habitants de chacun de nos territoires puissent compter sur la présence d'un médecin près de chez eux.

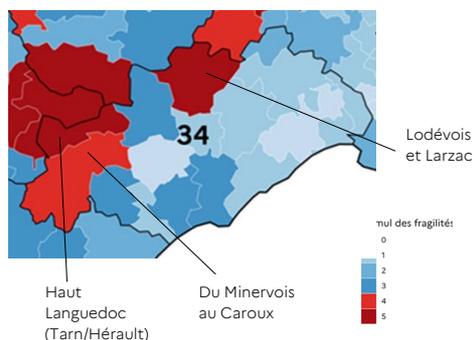
C'est le pari de nos territoires, avec des solutions pour garantir l'accès aux soins partout, pour tous.

### Un exemple de solidarité active entre médecins cet été dans l'Hérault

Dans l'Hérault, en avance de phase sur le lancement officiel du plan de lutte contre les déserts médicaux, les services de l'Etat ont diffusé fin juin un appel à volontariat pour soutenir la commune de La Salvetat-sur-Agout durant les mois de juillet et août, suite au décès brutal en avril 2025 d'un des 2 médecins de ce territoire.

Deux praticiens solidaires de l'Hérault ont répondu à cet appel. Ils ont assuré ensemble, du 15 juillet à fin août, une vingtaine de journées de consultation, pour la plus grande satisfaction de la population.

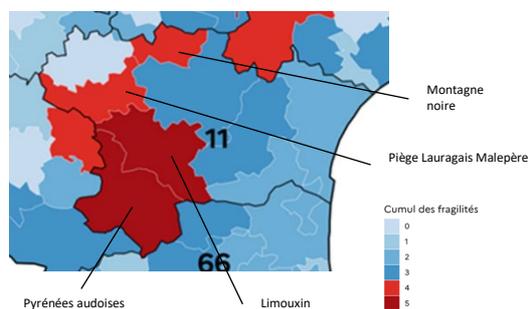
La mairie a mis à disposition un cabinet médical équipé, ainsi qu'un logement. Ces médecins ont apprécié leurs journées de solidarité et envisagent de poursuivre leur soutien en septembre et au-delà si besoin.



### Des consultations solidaires qui montrent l'exemple dans l'Aude

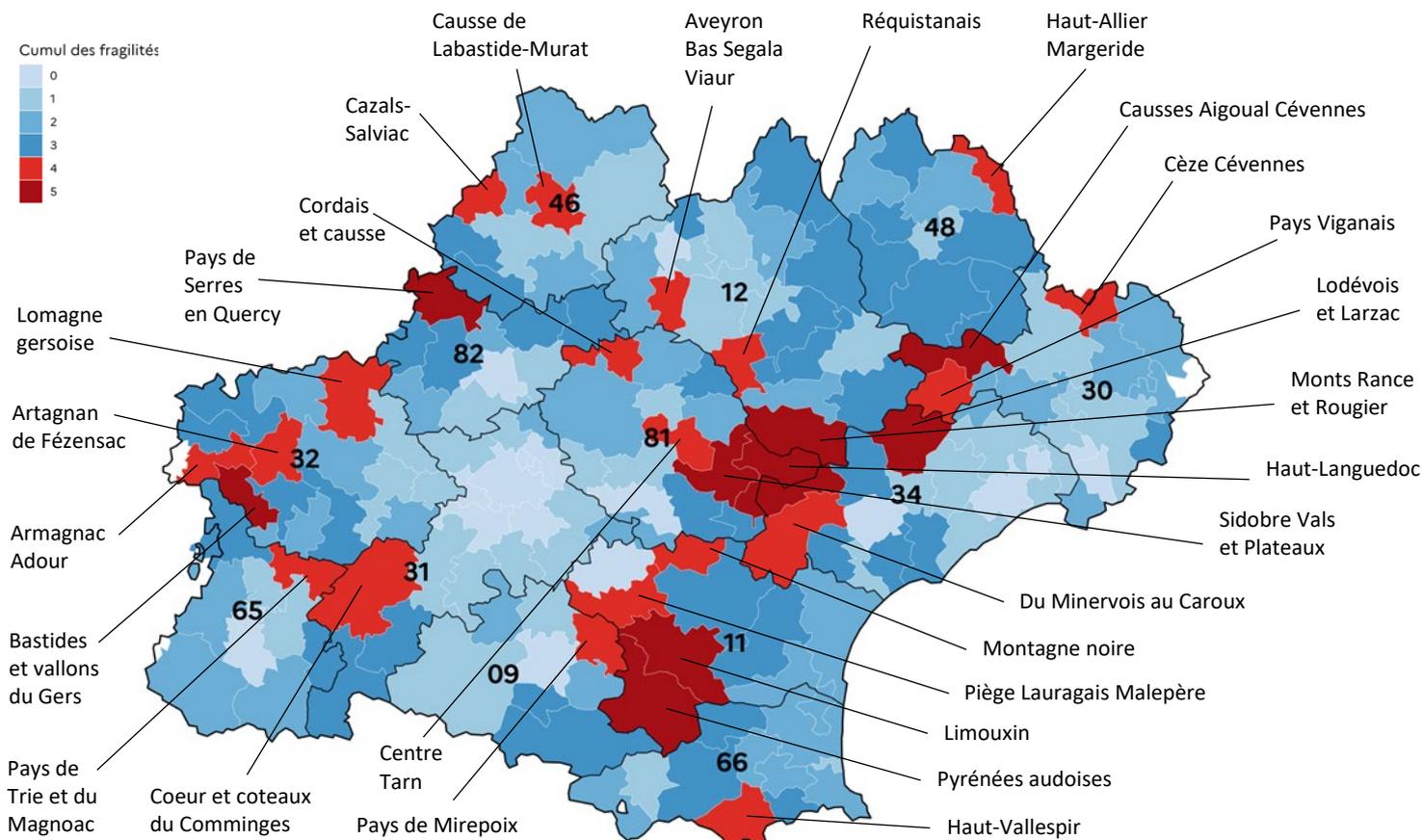
Dans l'Aude, un dispositif est déjà opérationnel depuis quelques années dans la commune de Mas-Cabardès (dans la communauté de communes de la Montagne Noire, située en zone prioritaire). Dans cette petite commune de moins de 200 habitants, un cabinet médical assure des consultations sur place quelques jours par semaine, grâce à la mobilisation solidaire de 2 médecins de la Maison de santé de Conques-sur-Orbiel.

Afin de pérenniser l'existant, l'ARS a proposé de consolider le dispositif déjà mis en place depuis plusieurs années dans cette commune. Cette organisation a fait ses preuves et constitue une base solide pour le développement de la solidarité territoriale dans le cadre du Pacte de lutte contre les déserts médicaux.



## 28 zones prioritaires pour l'accès aux soins et la solidarité territoriale en Occitanie

Dans notre région, 28 intercommunalités ont été identifiées à fort indice de vulnérabilité pour l'accès aux soins. Elles regroupent 323 497 habitants, soit environ 5,3% de la population.



### Ensemble, nous pouvons faire reculer les déserts médicaux avec le dispositif de solidarité territoriale « Un médecin près de chez vous »

« La mise en œuvre concrète en septembre du dispositif de solidarité territoriale « Un médecin près de chez vous » traduit l'affirmation d'un principe simple : aucun Français ne doit être laissé sans solution face à la maladie. C'est le sens de l'engagement du gouvernement et la promesse d'une République qui garantit l'égalité d'accès aux soins, partout et pour tous. » a déclaré Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités, et de la Famille.

« Assurer à chaque Français l'accès à des soins de qualité, où qu'il vive, est ma priorité absolue. Je salue l'engagement de tous les médecins, près de chez vous, qui vont, dès demain, y contribuer à travers la mise en œuvre concrète de la mesure de solidarité territoriale, annoncée en avril et inspirée d'initiatives de terrain. Aujourd'hui, nous changeons d'échelle en organisant et en généralisant une médecine solidaire au service des français les plus éloignés du système de santé. Le PACTE de lutte contre les déserts médicaux prend corps : les zones les plus prioritaires vont désormais bénéficier d'un soutien médical effectif au quotidien » a précisé Yannick Neuder, ministre chargé de la Santé et l'Accès aux soins.

Agence Régionale de Santé Occitanie  
26-28 Parc Club du Millénaire  
1025 rue Henri Becquerel  
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

[www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) @ARS\_OC

#### Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)

[vincent.drochon@ars.sante.fr](mailto:vincent.drochon@ars.sante.fr)

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

[sebastien.pageau@ars.sante.fr](mailto:sebastien.pageau@ars.sante.fr)

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

[anne.cianfarani@ars.sante.fr](mailto:anne.cianfarani@ars.sante.fr)